



Convention de séparation

Par **flo**, le **19/01/2013 à 13:52**

Bonjour,
Je suis séparée du père de mes enfants depuis bientôt deux ans(ni pacsés ni mariés)et nous allons faire un dossier de convention de séparation auprès du JAF, pour la garde alternée de nos enfants.
Dans le tableau concernant nos revenus, mon ex indique les allocations de la caf que je touche ainsi que la rentée scolaire comme faisant partis de mes revenus.
Est ce le cas?
De plus, dois je stipuler aussi que devant notaire je lui ai laissé ma part de la maison(dont le montant s'élève à 53000€)?
Merci pour vos réponses.
Flo

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013 à 19:17**

Bonjour
les allocations sont des revenus et c'est à raison que votre ex compagnon les indique.
concernant la cession de vos parts de la maison il convient d'apporter de plus amples informations. rnpour quel motif avez vous céder vos parts et sous quelles conditions ?
Restant à votre disposition

Par **flo**, le **22/01/2013 à 10:18**

Bonjour
merci pour votre réponse rnet dois fournir tous les justificatifs de ces revenus? car concernant la rentrée scolaire je n'ai pas gardé la page sur mon pc et pour mes primes de fin d'année de mon travail j'ai donné le récap de celles-ci et non les feuilles de paie.
J'ai aussi un crédit personnel
Merci.

Par **citoyenalpha**, le **11/02/2013** à **18:12**

Bonjourrrnoui fournissez un justificatif. Vous pouvez demander des attestations auprès des organismes.rnles revenus que vous devez indiquer sont les revenus réguliers non ceux attribués à titre exceptionnel.rnrnRestant à votre disposition.

Par **flo**, le **12/02/2013** à **16:06**

merci pour votre réponse